

[Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique](#) [1]

Décret n° 2019-645 du 26 juin 2019 modifiant le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

*Journal officiel lois et décrets* - N° 0147 du 27 juin 2019

Ce décret précise les modalités applicables à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le secteur public. Il fixe le pourcentage maximum de la contribution exigible des employeurs publics que peut atteindre le montant de la déduction relative aux dépenses consacrées à la rémunération des personnels affectés à des missions d'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'accompagnement des élèves ou étudiants handicapés au sein des écoles, des établissements scolaires et des établissements d'enseignement supérieur, à compter du 1er janvier 2020.

[Consulter le décret \(Légifrance\)](#) [2]

## Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/fonds-pour-linsertion-des-personnes-handicap%C3%A9es-dans-la-fonction-publique-0>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038689430&dateTexte=&categorieLien=id>